

Prix Ciel&espace du livre d'astronomie

RÈGLEMENT

1

La revue *Ciel & Espace*, dont le siège social est situé au 17, rue Émile Deutsch de la Meurthe 75014 Paris, organise la dixième édition du « Prix *Ciel & Espace* du livre d'astronomie » en 2023.

Ce prix littéraire est organisé en partenariat avec le Festival d'Astronomie de Fleurance, la Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique (SF2A), le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) et la librairie « Espace-Temps ».

2

Le prix est destiné à récompenser le meilleur ouvrage d'astronomie (au sens large) publié en langue française au cours de l'année écoulée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022).

Il est composé du « Prix Ciel & Espace » et du « Prix André Brahic » (voir item 6). Les romans et les traductions ne peuvent pas concourir. Toutefois, les romans à valeur documentaire sont acceptés pour le Prix André Brahic.

Tous les auteurs ou éditeurs peuvent y participer, exceptés les membres du jury eux-mêmes ou les membres de la revue *Ciel & Espace*.

3

L'attribution des prix est prononcée par un jury composé de personnalités variées du monde de l'astronomie. Pour cette année 2023, le jury est composé de :

Roland Lehoucq (Astrophysicien au CEA, président du jury)

David Fossé (Rédacteur en chef adjoint du magazine *Ciel & Espace*)

Nadège Lagarde (Présidente de la SF2A)

Bruno Monflier (Président du Groupe Ferme des Etoiles)

Vincent Meens (Chargé de projet au service éducation-jeunesse au CNES)

Ludovic Gourdien (Directeur de la librairie « Espace-Temps »)

Marie Girod (Présidente de l'association « A fond la science »)

Une abonnée et un abonné du magazine Ciel & Espace

En cas d'égalité des voix entre deux ou plusieurs ouvrages, la voix du président du jury est prépondérante.

Le jury est constitué pour cette édition 2023 et sera susceptible d'être modifié en tout ou partie pour la prochaine édition.

4

Les auteurs ou éditeurs désireux de concourir à ce prix doivent faire parvenir 10 exemplaires du ou des livres, afin que chacun des membres du jury en prenne connaissance, à l'adresse suivante :

Ciel & Espace - Prix du livre d'astronomie - 17, rue Émile Deutsch de la Meurthe - 75014 PARIS

Les ouvrages devront être envoyés au plus tard le 27 janvier 2023 (cachet de la Poste faisant foi).

Les frais de participation sont à la charge des candidats (éditeurs ou auteurs).

5

Le jury se réunira à Paris, au printemps 2023, pour attribuer les prix.

Suite à cette délibération, le nom des lauréats sera rendu public.

Les décisions du jury sont sans appel.

6

2 prix sont remis :

Le prix Ciel & Espace récompense le meilleur ouvrage de vulgarisation scientifique dans le domaine de l'astronomie à destination des adultes. Le prix est attribué à l'auteur du livre. Ce prix est constitué d'une somme de deux mille cinq cents euros (2 500 €), sous forme d'un chèque remis à l'auteur à l'occasion du Festival d'Astronomie de Fleurance, qui se déroulera du en août 2023 à Fleurance (32500). La remise effective de la prime est soumise à la venue du ou des auteurs concernés, à défaut l'éditeur, à la remise des Prix durant ce festival. Le déplacement est à la charge du lauréat ou de l'éditeur.

Le Prix André Brahic récompense le meilleur ouvrage de vulgarisation scientifique dans le domaine de l'astronomie à destination de la jeunesse. Le prix est attribué à l'auteur du livre. Ce prix est constitué d'une somme de sept cents euros (700 €), sous forme d'un chèque remis à l'auteur à l'occasion du Festival d'Astronomie de Fleurance, qui se déroulera en août 2023 à Fleurance (32500). Le déplacement est à la charge du lauréat ou de l'éditeur.

Au cas où l'ouvrage aurait été écrit par des coauteurs, ils se partageront le prix.

7

L'auteur et l'éditeur du livre primé par le Prix Ciel & Espace ou le Prix André Brahic s'engagent à mentionner pendant la durée de vie du livre le texte suivant :

« PRIX CIEL & ESPACE DU LIVRE D'ASTRONOMIE 2023 » ou « PRIX ANDRE BRAHIC DU LIVRE D'ASTRONOMIE JEUNESSE 2023 ». Ce texte est à mettre sur un bandeau et à citer dans la promotion de l'ouvrage.

Les auteurs primés ou éditeurs les représentant s'engagent à tout mettre en œuvre pour être présents lors de la remise des Prix au Festival de Fleurance au mois d'août 2023.

8

Ciel & Espace et l'Association Française d'Astronomie ont toute liberté pour l'exploitation publicitaire de ce prix littéraire.

9

Le fait d'adresser des ouvrages à l'examen du jury du "PRIX CIEL & ESPACE DU LIVRE D'ASTRONOMIE" a valeur de participation et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les soumissionnaires.